

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2494

présenté par

Mme Mathilde Paris, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	300 000 000	0
Protection maladie	0	300 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de transférer 300 000 000 d'euros en AE et en CP du Programme 183 « Protection maladie », Action 02 « Aide médicale de l'Etat » vers le Programme

204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », Action 14 : « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades ».

Ce transfert de fonds vise à instaurer une véritable politique de valorisation et de soutien des proches aidants.

Les proches aidants sont des personnes qui soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Parmi les 9,3 millions d'aidants que compte la France, nombreux sont ceux qui souffrent d'isolement, d'épuisement et d'un véritable manque de reconnaissance. Pour leur assurer la pleine reconnaissance et le soutien qu'ils méritent, les aidants doivent être soutenus par l'Etat et la mise en place d'un véritable plan d'action pour la formation, le recrutement, la valorisation et le soutien des aidants est une absolue nécessité.

L'Etat semble avoir pris conscience du besoin de soutien des aidants comme le montre le développement d'une "stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants". Or, ce plan est incomplet et insuffisant. Il est urgent de développer une stratégie exhaustive visant à la formation, au recrutement, à la valorisation et enfin au soutien des aidants, tel est le sens de cet amendement.